



Déclaration commune CAPD du 12/03/15

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Les résultats des permutations informatisées sont maintenant connus. Ils sont encore une fois très décevants et c'est un euphémisme. En effet, seuls 13,5% des collègues ont obtenu satisfaction (contre 17,13% l'année dernière).

Cette année encore, de nombreux collègues verront (et pour certains depuis trop d'années) leurs conditions de travail et familiales se détériorer. Pour nous, le droit de mutation doit être garanti et effectif.

Nous demandons donc que les Ineat/Exeat compensent, pour cette année, les mauvais résultats des permutations.

Et ce n'est pas votre projet de mouvement départemental qui va améliorer les choses. Pour preuve, l'analyse des résultats du mouvement départemental 2013/2014 : il ne satisfait en rien une meilleure couverture des zones déficitaires et fait même chuter le taux de satisfaction des collègues sur leurs premiers vœux.

C'est pourquoi nous vous réitérons notre demande de :

- rétablir les deux phases du mouvement avec une CAPD pour chaque phase
- rétablir l'émission de vœux sur des postes précis à chacune des phases
- publier tous les postes vacants et tous les supports fractionnés
- supprimer les vœux géographiques.